

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DU TOURISME

ANNEE 1967 - N° 386 /PR/MFPTT/DP.2

SOMMAIRE:

Rectificatif.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Présenté par
le Directeur
du Personnel,



WISE :

LE CONTROLEUR
FINANCIER,



Rectificatif à l'article 2 du décret n°I32/PR/MFPT/DP.2
du 2 Mai 1967 portant nomination dans le corps des Infirmiers,
Infirmières d'Etat et Mécaniciens-Dentistes, des Infirmiers,
Infirmières et Agents Techniques auxiliaires titulaires du
diplôme d'Etat d'Infirmiers et Infirmières.

AU LIEU DE :

ORIGINAL I
JORD I
PR 8
SGG 4
IAA 2
MFPTT I
MFAEP I
MSBAS I
DP 30
DSANTE 40
IF I
DB I
DC 2
CP I
TRESOR I
DI I
PENSIONS 2
ADJT ADM I
ARCHIVES 40
DOSSIERS 20
CS 6
DGAJL 2
Gde Chan. I
INTER. 20

ARTICLE 2.- Conformément à l'article 36 du décret n°287/PR/MFPT du 16 Juillet 1966, les Infirmiers, Infirmières et Agents Techniques auxiliaires dont les noms suivent, titulaires du diplôme d'Etat d'Infirmiers et Infirmières, sont nommés dans le corps des Infirmiers, Infirmières d'Etat et Mécaniciens-Dentistes, à compter des dates ci-après en ce qui concerne l'ancienneté et à compter du 1er Janvier 1967 en ce qui concerne la solde, en qualité d'Infirmier et Infirmière d'Etat 1er échelon stagiaire (Indice 220).

L I R E :

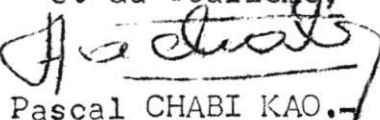
ARTICLE 2.- Conformément à l'article 36 du décret n°287/PR-MFPT du 16 Juillet 1966, les Infirmiers, Infirmières et Agents Techniques auxiliaires dont les noms suivent, titulaires du diplôme d'Etat d'Infirmiers et Infirmières sont nommés dans le corps des Infirmiers, Infirmières d'Etat et Mécaniciens-Dentistes, à compter des dates ci-après indiquées en ce qui concerne l'ancienneté et du 1er Janvier 1964 au point de vue de la solde, en qualité d'Infirmiers et Infirmières d'Etat de 2ème classe, 1er échelon stagiaires (Indice 220).

Le reste sans changement./.-

Fait à COTONOU, le 2 Novembre 1967

VU :

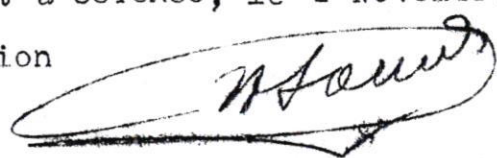
Le Ministre de la Fonction
Publique, du Travail
et du Tourisme,



Pascal CHABI KAO.

VU :

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,



Général Christophe SOGLO.-

VU :

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,

